

LES TAUX DE COTISATION JUSQU'AU 31 JUIN 2018

GARANTIES	TAUX	RÉPARTITION	
		Salariés	Employeur
Incapacité temporaire de travail (mensualisation)	0,64 % ST	0 % ST	0,64 % ST
Longue maladie	0,21 % ST	0,049 % ST	0,161 % ST
Décès - Invalidité absolue et définitive	0,16 % ST	0,08 % ST	0,08 % ST
Rente éducation (OCIRP)	0,08 % ST	0,04 % ST	0,04 % ST
Portabilité des droits*	Mutualisation		
Taux prévoyance Total	1,09 % ST	0,169 % ST	0,921 % T

* Pour rappel : la garantie incapacité de travail (mensualisation) n'est pas une garantie portable.

ST : Salaire Total

LES TAUX DE COTISATION A PARTIR DU 1ER JUILLET 2018

GARANTIES	TAUX	RÉPARTITION	
		Salariés	Employeur
Incapacité temporaire de travail (mensualisation)	0,69 % ST	0 % ST	0,69 % ST
Longue maladie	0,31 % ST	0,072 % ST	0,238 % ST
Décès - Invalidité absolue et définitive	0,16 % ST	0,08 % ST	0,08 % ST
Rente éducation (OCIRP)	0,08 % ST	0,04 % ST	0,04 % ST
Portabilité des droits*	Mutualisation		
Taux prévoyance Total	1,24 % ST	0,192 % ST	1,048 % ST

* Pour rappel : la garantie incapacité de travail (mensualisation) n'est pas une garantie portable.

ST : Salaire Total

LES TAUX DE COTISATION A PARTIR DU 1ER JUILLET 2019

GARANTIES	TAUX	RÉPARTITION	
		Salariés	Employeur
Incapacité temporaire de travail (mensualisation)	0,70 % ST	0 % ST	0,70 % ST
Longue maladie	0,35 % ST	0,082 % ST	0,268 % ST
Décès - Invalidité absolue et définitive	0,16 % ST	0,08 % ST	0,08 % ST
Rente éducation (OCIRP)	0,08 % ST	0,04 % ST	0,04 % ST
Portabilité des droits*	Mutualisation		
Taux prévoyance Total	1,29 % ST	0,202 % ST	1,088 % ST

* Pour rappel : la garantie incapacité de travail (mensualisation) n'est pas une garantie portable.

ST : Salaire Total